

## Éclairage : les dépenses des administrations centrales en matière de TIC

Les dépenses des administrations centrales en matière de TIC correspondent à la part de leur budget allouée aux technologies de l'information et des communications (par exemple, investissements en matériel et en logiciels, coûts de fonctionnement des infrastructures informatiques, rémunération des spécialistes et formation). Les pouvoirs publics voient dans le recours aux nouvelles technologies, et notamment à Internet, un moyen d'accroître l'efficacité des opérations internes, d'élever la qualité des services publics et de mener une action plus optimisée et plus transparente.

Si les attentes sont fortes quant aux résultats pouvant être obtenus grâce aux TIC sur le plan de l'action publique, c'est aussi parce que les dépenses qui leur sont consacrées sont considérables. Leur montant en valeur absolue montre pourquoi il est important de comprendre les tendances sous-jacentes et d'optimiser l'emploi des TIC : aux États-Unis, ce montant s'établit à 75 milliards USD au niveau fédéral ; au Royaume-Uni, il est de 10 milliards USD ; au Canada, en France et en Australie, il se situe entre 4 et 5 milliards USD. Les dépenses consacrées aux TIC peuvent représenter plus de 2 % du budget de l'administration centrale. Toutefois, il faut se garder d'interpréter une proportion élevée ou faible de dépenses de TIC comme un indicateur de priorités, de performances ou d'efficacité. Il faut tenir compte d'importants facteurs d'ordre contextuel, bien que leur rôle ne soit pas encore parfaitement clair. Parmi les pays où l'administration centrale consacre plus de 1.5 % de son budget aux TIC, on trouve à la fois des pays très centralisés (Nouvelle-Zélande, Finlande) et des pays fédéraux (États-Unis, Canada, Suisse) ainsi que, en termes de population, de petits pays comme de grands pays.

La dimension des administrations publiques peut aussi influencer sur le profil des dépenses. En Slovaquie et en Estonie, les administrations ont des effectifs similaires et dépensent un montant comparable par agent pour les infrastructures de TIC et leur fonctionnement ; en Italie, en Espagne et en Allemagne, les administrations publiques sont de plus grande taille et dépensent davantage en TIC par agent (3 000 à 4 000 USD à PPA environ). Les États-Unis se distinguent par une dépense moyenne par agent dépassant 26 000 USD à PPA ; ils sont suivis de la Suisse, du Royaume-Uni, de la Corée et de l'Australie.

Pourtant, la dimension de l'administration publique n'explique pas tout. Les administrations centrales de l'Australie et de la Corée sont de taille similaire à celles du Chili et de la Finlande, mais dépensent à peu près trois fois plus par agent pour les TIC. En France et aux États-Unis, les effectifs employés au niveau central sont élevés comparativement à l'échantillon, mais la dépense TIC par agent est nettement supérieure aux États-Unis. On pourrait s'attendre à ce que des économies d'échelle réduisent la dépense moyenne par agent dans les administrations de dimension importante ; toutefois, la mise en œuvre des politiques publiques y est potentiellement plus complexe, ce qui tend à réduire les économies d'échelle.

Certains pays ont eu recours à des examens spécifiques de leurs dépenses en matière de TIC pour mieux analyser leurs caractéristiques, examiner les facteurs liés au contexte national et améliorer le rendement des TIC pour les administrations.

Des informations plus précises sur ces dépenses, et notamment des comparaisons de données ventilées, pourraient permettre d'améliorer les décisions prises dans ce domaine. L'analyse de telles données pourrait permettre de mieux comprendre l'évolution des différentes catégories de dépenses

de TIC (coûts liés aux emplois publics par rapport aux coûts d'externalisation, par exemple) ; l'interaction entre les dépenses de TIC des administrations centrales et celles des administrations locales, qui fournissent la plupart des services publics ; ou encore la contribution des nouvelles technologies à la réalisation des objectifs de l'action publique dans des domaines comme la santé, l'éducation ou la justice.

### Méthodologie et définitions

Les données sur les dépenses en matière de TIC, qui sont disponibles dans 21 pays, portent sur les dépenses d'investissement, de fonctionnement et de personnel. Elles sont tirées d'une enquête de l'OCDE sur les dépenses des administrations publiques en matière de TIC menée en 2010 et 2011 auprès de responsables publics membres du Réseau sur l'administration électronique de l'OCDE. Des données supplémentaires ont été puisées dans des sources officielles librement accessibles. C'est la première fois que l'on recueille et que l'on harmonise des données pour un aussi grand nombre de pays. Les données présentées sont donc préliminaires, dans l'attente d'une harmonisation plus poussée.

### Pour en savoir plus

OCDE (2010), *OECD E-government Studies : Indicators Project*, consultable sur [www.oecd.org/governance/public-innovation](http://www.oecd.org/governance/public-innovation).

### Notes relatives aux graphiques

Les données relatives à l'Allemagne, à l'Australie, à la Corée, à l'Espagne, à l'Italie et à la Suisse portent sur 2010 et non 2011. Les données relatives à la Belgique et à la Slovaquie portent sur 2009 et non 2011. Les données relatives à la France, à la Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni portent sur 2008 et non 2011.

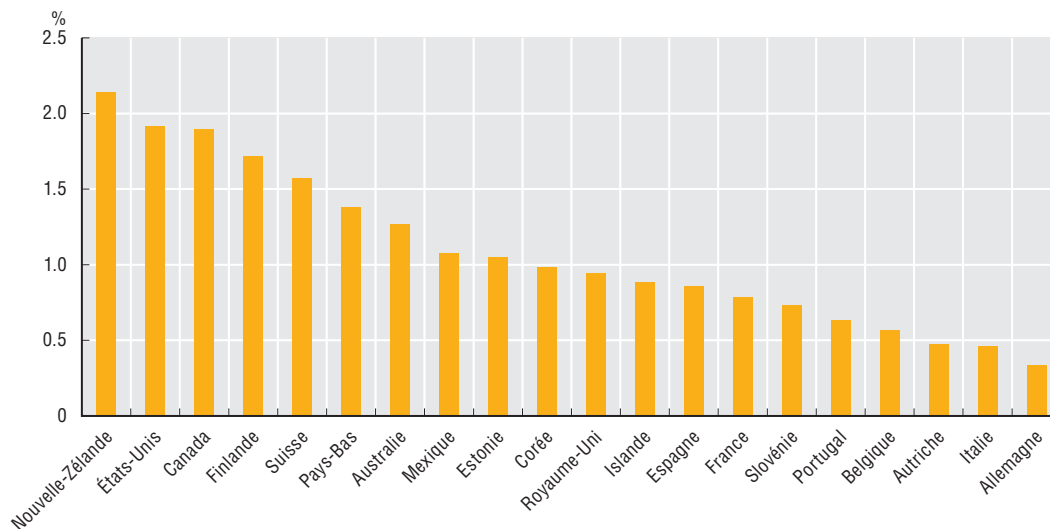
3.50 : Les dépenses totales relatives aux TIC comprennent les dépenses d'investissement, de fonctionnement et de personnel, sauf dans les pays où les données sur les dépenses de personnel ne sont pas disponibles : Allemagne, Autriche, Belgique, Estonie, Islande, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse. Les données relatives à l'Autriche et au Portugal portent sur 2010 et non 2011. Les données relatives à l'Islande portent sur 2008 et non 2011. Le Chili a communiqué des données détaillées sur les dépenses de TIC, mais elles ne sont pas incluses, faute de données relatives aux dépenses de l'administration centrale.

3.51 : Dans ce graphique, les dépenses de TIC comprennent seulement celles d'investissement et de fonctionnement, domaines où l'on peut s'attendre le plus à des économies d'échelle (les données relatives aux États-Unis, à la Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas incluent les dépenses de personnel). On ne dispose pas de données pour l'Autriche, l'Islande et le Portugal. Les données sur l'emploi dans les administrations centrales correspondent au nombre d'agents, sauf pour la Corée, la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse, où elles représentent des équivalents temps plein (ETP). De ce fait, la comparaison sous-estime le nombre d'emplois et surestime le total des dépenses TIC d'investissement et de fonctionnement par agent dans ces cinq pays.

### 3. LES FINANCES ET L'ÉCONOMIE PUBLIQUES

#### Éclairage : les dépenses des administrations centrales en matière de TIC

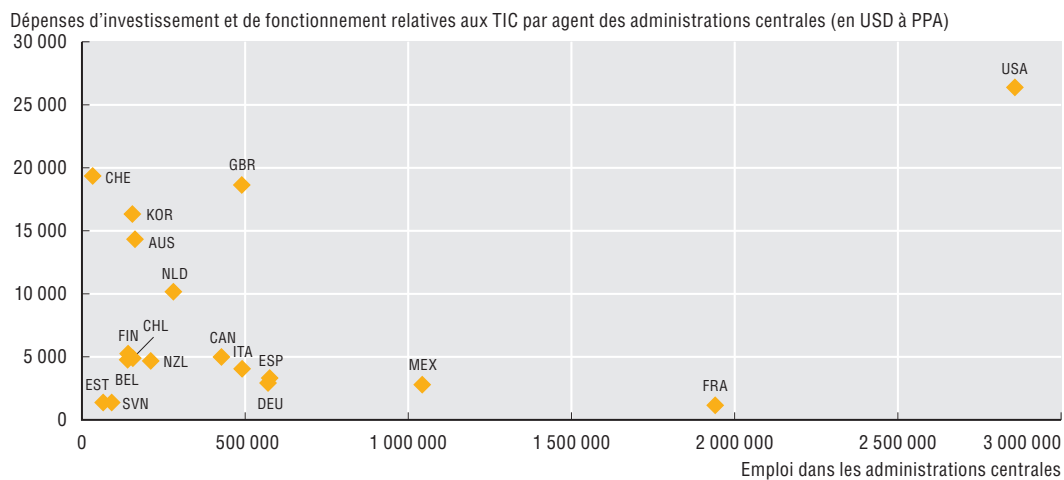
3.50. Dépenses totales en matière de TIC, en pourcentage des dépenses des administrations centrales (2011 ou dernière année disponible)



Source : Enquête de l'OCDE sur les dépenses en matière de TIC, 2010-2011 ; Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933159357>

### 3.51. Dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives aux TIC par agent des administrations centrales, comparativement à l'emploi dans ces administrations (2011 ou dernière année disponible)



Source : Enquête de l'OCDE sur les dépenses en matière de TIC, 2010-11 ; Organisation internationale du travail (OIT), LABORSTA (base de données). Les données sur l'emploi pour le Chili, la Corée, la France, le Royaume-Uni et la Suisse sont tirées d'une enquête de l'OCDE de 2010 sur l'emploi public.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933159361>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2013**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2013-en](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2015), « Éclairage : les dépenses des administrations centrales en matière de TIC », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/gov\\_glance-2013-25-fr](https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-25-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).